

Horse / Ampère**Retour sur
l'information
consultation à
VSF**

Horse – Ampère – Renault –
Alpine – Mobilize – Futur Is
Neutral – Flexis...

La restructuration de Renault
touche beaucoup de sites en
Ile de France et en France.
Quels impacts pour le site de
Villiers Saint Frédéric ?

Beaucoup d'annonces dans la
presse mais concrètement que
nous dit le dossier de
consultation pour lequel il a
fallu voter...

RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI

www.cfecgc-intercentre-renault.fr

**Contact**

CFE-CGC RENAULT VSF

API : FR VSF 0F5 0 00

Tél : 07 69 32 56 35

E-Mail :

cfecgc.renaultvsf@gmail.com

**CSE Extra du
05 décembre 2022****Que savons nous de l'impact à VSF ?**

Le dossier de consultation de 144 pages sur lequel nous avons dû nous positionner, nous a été remis mi-novembre. Cela a soulevé beaucoup de questions... et nous n'avons pas eu toutes les réponses espérées.

Résumé des conséquences pour le site de VSF :

61 salariés devraient basculer dans Ampère SAS et Ampère Software et Système.
(Principalement les salariés des services suivant, DEA-S, DEA-P, DEA-M.)

L'article L1224-1 du code du travail leur garantit :

- Le contrat de travail du salarié est automatiquement transféré à la société repreneuse,
- Le salarié change donc d'employeur,
- Le salarié garde les mêmes conditions d'emploi : lieu de travail, fonction, rémunération, classification de poste...
- Le salarié reste géographiquement sur le même lieu de travail.

Par la suite, une mobilité sera possible entre Renault et ses filiales Ampère.

Comment les salariés seront-ils informés ?

Suivant un calendrier présenté, 1^{er} trimestre 2023 les salariés concernés auront un entretien leur expliquant leur transfert et les conditions. En juillet 2023, ils recevront un courrier de confirmation et début octobre, le transfert sera effectif.





Les équipes de la DEA-TM devraient passer chez Ampère, pourtant ils font du moteur thermique pour le VU, pourquoi ce transfert ?

Elles sont dédiées aux moteurs, elles travailleront pour le VU et l'intégration des moteurs chez Ampère avec une refacturation à Horse.

Pourquoi ne pas les transférer à Horse ?

Horse sera une Joint-Venture avec la société Geely, elle ne sera pas basée en France.

Nous ne pouvons pas transférer des salariés chez Horse en Espagne ou en Roumanie. Ils seront donc rattachés à Ampère.

Ceux qui ne seront pas Ampère SAS ou Ampère Software et Système, seront « POWER » ?

Power n'est pas une entité, mais sera utilisé d'ici 2 ans pour présenter les résultats financiers de la partie thermique de Renault SAS.

Les salariés qui ne vont pas dans une entité d'Ampère SAS resteront Renault SAS (exemple : AITS, DISG...)

Lors du transfert d'un salarié chez Ampère, que deviennent son intéressement et les avantages, qu'il avait avant chez Renault ?

Son poste ne va pas évoluer entre ce qu'il fait chez Renault et ce qu'il fera chez Ampère, c'est un transfert de compétences d'une société à l'autre.

L'intéressement groupe et local existera toujours, lors de la mise en place du dialogue social en 2023, leurs conditions seront revues. Il pourra toujours bénéficier des prix RVP (Renault Vente aux Personnels)

Comment va se dérouler le CSE Social ?

Pour les salariés transférés chez Ampère SAS, il n'y aura pas de CSE à sa création, un cycle électoral s'ouvrira rapidement.

Pour les salariés transférés chez Ampère Software et Système, le CSE existe déjà et les salariés auront automatiquement accès à ce CSE qui aujourd'hui est chez RSL (Renault Software Labs).

Pour les salariés Renault rien ne change.

Au Capital Market Day, Luca De Meo a présenté « Flexis », qu'est ce que c'est ?

Flexis est aujourd'hui un projet de joint Venture avec un ou des partenaires pour le développement du FlexEVan, mais nous n'en savons pas plus. Nous attendons le 1^{er} semestre 2023 pour les éventuelles annonces.



**Vous souhaitez découvrir notre
déclaration du CSE Extraordinaire
du 5 décembre
Rendez vous sur l'application
CFE-CGC**

Contact

CFE-CGC RENAULT VSF
API : FR VSF 0F5 0 00
Tél : 07 69 32 56 35
E-Mail : cfecgc.renaultvsf@gmail.com

DÉCLARATION DE LA CFE-CGC DE VILLIERS SAINT FREDERIC SUR LA CREATION ET LES IMPACTS D'UNE ENTITE DEDIEE A L'ELECTRIQUE ET AU SOFTWARE.

Nous sommes informés et consultés ce jour sur la création au sein de l'établissement de Villiers Saint Frédéric d'une entité spécialisée dites « Ampère », et sur les impacts de ce projet.

Les élus CFE-CGC de l'établissement de Villiers Saint Frédéric, attentifs en premier lieu aux aspects sociaux du dossier, ne se prononceront pas sur le bien-fondé de la stratégie de l'entreprise mais peuvent néanmoins remarquer qu'il s'agit là pour la France d'un pari sur le développement à grande échelle du véhicule électrique, et d'une reconfiguration majeure pour le Groupe, comme jamais il n'en a connu dans son histoire.

Avec l'accord de méthode du 27 juillet 2022, signé par la CFE-CGC au central, nous reconnaissons la mise en place d'un dialogue social dans le cadre de ce dossier ayant permis la mise en route anticipée d'une expertise au niveau de RENAULT GROUPE. Il en est de même au niveau de l'établissement de Villiers Saint Frédéric avec la tenue de CSE extra préparatoires et du partage du projet de minutes sous forme de PQSR regroupant nos interrogations.

Malgré un certain nombre de réponses apportées, un grand nombre d'inconnues subsiste encore, ne permettant pas aux élus CFE-CGC de l'établissement de Villiers Saint Frédéric d'avoir un avis éclairé et positif sur ce dossier.

Les échanges avec les partenaires sociaux devront perdurer tout au long du processus de déploiement de ce projet.

La CFE-CGC de l'établissement de Villiers Saint Frédéric insiste sur ces éléments manquants au dossier :

- Les salariés se questionnent sur leur rattachement, leur appartenance au Groupe, filiale ou non filiale.
- Leur rémunération ainsi que leurs intéressements.
- L'évolution des œuvres sociales et des IRP.
- Le socle social commun et sa mise en œuvre pour les entités détenues à moins de 51 %, l'arrivée potentiel de la Joint-Venture « Flexis », qui n'est pas le sujet de la consultation, cependant cela reste un sujet de préoccupation fort pour les salariés.
- La complexité de l'établissement du Villiers Saint Frédéric avec le traitement à deux vitesses des directions VU, la DEA-TU reste Renault alors que la DEA-SU et DEA-PU basculeraient partiellement dans Ampère.
- Organisation trop complexe et absence de visibilité de la road map VU et organisation restante de l'ingénierie Renault
- L'organisation du fonctionnement au quotidien pour les salariés des différentes entités, sachant la difficulté pour HYVIA de travailler sereinement avec les entités VU à VSF.
- Les relations contractuelles entre les entités, supports potentiels d'une compétitivité à marche forcée.

- Les processus de gestion des données entre entités ainsi que leur protection et la gestion de la propriété intellectuelle
- L'organisation et le fonctionnement des établissements IDF.

Nous serons attentifs sur le déroulé à venir des différentes phases de mise en œuvre et en particulier la prise en compte des aspects sociaux impliqués par un tel projet. Ceux-ci ne sont pas à ce jour suffisamment développés, ce qui n'est pas de nature à rassurer les collaborateurs, dans un contexte où le dialogue social sera toujours en négociation lors de la création des entités.

Pour terminer, nous attendons dans les semaines à venir des éléments plus concrets sur les formes juridiques des entités et la structuration du corps social, tant au niveau central que local.

Pour toutes ces raisons, les élus CFE-CGC de l'établissement de Villiers Saint Frédéric s'abstiendront lors du vote sur l'information consultation du projet de création de « Ampère ».